



Démolition d'un mur de séparation

Par **Mathilde 78**, le **09/10/2009** à **04:25**

Bonjour,

Un nouveau voisin vient de construire sa maison au dos de la mienne, un mur dont il était le propriétaire séparait les deux propriétés; il était situé à une dizaine de centimètres de mon habitation, pour les travaux il l'a abattu, pour séparer mon jardin du sien des planches ont été mises le temps du chantier, (j'ai un chien et une nécessité d'isolement) mon voisin m'a téléphoné pour me faire part de son intention d'enlever ces planches pour permettre le ravalement de sa facade car les planches touchent le côté de sa facade, il me dit que c'est à moi de trouver un système pour que mon chien ne sorte pas de chez moi en attendant qu'il refasse un mur...

Ma question est:

Lorqu'un changement lié à des nécessités privées modifie la qualité de vie d'un voisin l'auteur de ces modifications n'est t'il pas tenu de préserver la tranquillité d'autrui???(même si ce mur ne m'appartient pas ?)

Je souhaiterai avoir un avis sur cette question...